

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION
séance du 18 novembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 18 novembre 2024 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 14 - Pouvoirs : 02
Date de Convocation : 08/11/2024

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : M. BOITEL Dominique et M. MANCEAU Michel qui ont donné pouvoir respectivement à M. RENOULEAUD Bruno et à M. SERVENT François.

Secrétaire de séance : M. ANGER Gérard.

Délibération n° D24_05_02

Objet ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARIE-LOUISE NEAUD
Octroi d'une contribution financière pour le séjour de découverte au Parc Loup-Garou à Lezay (79) organisé en février 2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une classe découverte au Parc Loup-Garou à Lezay (79 – Deux-Sèvres) durant 3 jours et 2 nuits au mois de février 2025, pour les 4 classes de primaire, soit un effectif de 65 élèves.

Au vu du bilan présenté par Mme la Directrice, M. le Maire propose, en accord avec les Membres de la Commission Scolaire, de contribuer au financement de ce séjour, à hauteur de 1 550 € par élève pour équilibrer le budget de ce projet pédagogique.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur Ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

Vu le bilan financier du séjour pour les 65 participants,

Considérant la volonté du Conseil Municipal d'apporter un soutien à l'organisation de séjours et classes de découvertes pour les enfants de l'école publique Marie-Louise Neaud de Nieulle-sur-Seudre,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

- **d'accorder** à l'école élémentaire une aide financière à hauteur de 1 550 €, au titre de sa participation à l'organisation du séjour en classe découverte au Parc Loup-Garou à Lezay (79 – Deux-Sèvres) durant 3 jours et 2 nuits au mois de février 2025, pour les 4 classes de primaire, soit un effectif de 65 élèves ;
- **de supporter** sur l'exercice budgétaire 2024 le coût de cette dépense, à l'article 65748 "Autres personnes de droit privé" de la section de fonctionnement ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **26/11/2024**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **26/11/2024**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Gérard ANGER

Secrétaire de séance

François SERVENT
Maire